

écrits, sous le masque de Simon et qu'il montre aux prises avec le Prince des apôtres. Les paroles qu'il lui prête sont des paroles mêmes de l'Apôtre et les invectives qu'il met sur les lèvres de S. Pierre sont bien celles que devait inspirer aux Ebionites ou aux Judaïsants exaltés le souvenir de l'Apôtre annonçant le salut aux Gentils, déclarant que le règne de la loi était fini, et ne prenant aucun souci d'en observer les pratiques. ¹ S. Pierre se plaint vivement de sa conduite et de ses discours. « Cet homme ennemi ruine partout ouvertement le règne de la loi. Il le prévient auprès des Gentils et leur inculque son faux évangile ². Il répand toutes sortes de préjugés contre la vraie doctrine ³. Il donne l'exemple du mépris de la loi et ne s'abstient pas même des mets offerts aux idoles ⁴. Qu'il ne prétende pas avoir reçu pour cela une mission du ciel; qu'il n'allègue pas ses visions: une vision ne prouve rien ⁵. Les méchants peuvent en avoir aussi bien que les justes. Est-ce qu'Abimélech et Nabuchodonosor n'en ont pas eu? Si Jésus-Christ lui a apparu, c'est comme à un ennemi ⁶. S'il lui avait appris miraculeusement sa doctrine, comme il le dit, il prêcherait ce qu'il faut prêcher, il ne ferait pas la guerre à celui qui est la pierre et le fondement de l'Eglise; il ne lui résisterait pas, comme il lui a résisté à Antioche, il ne prétendrait pas qu'il est répréhensible, *κατεργασμενος* ⁷. » Evidemment, ce n'est pas Simon de Samarie qui est ici visé, mais bien l'Apôtre dont on travestit les écrits et la conduite. Le Simon des *Clémentines* est un personnage de convention, à qui l'on attribue tous les sentiments et toutes les pratiques qu'on prétend faire passer pour hérétiques. En d'autres termes, les Ebionites, reconnaissant que S. Paul s'est ouvertement déclaré contre eux, cherchent à se couvrir contre lui de l'autorité de S. Pierre et de S. Jacques, et ils attribuent à l'un et à l'autre leurs préventions et leurs antipathies.

¹ *Epist. Petri ad Jac.*, et *Recogn.*, I, 71; X, 54. — ² *Hom. Clem.*, II, 17. — ³ *Hom. Clem.*, III, 59. — ⁴ *Recogn.*, IV, 36. — ⁵ *Hom. Clem.*, XVII, 14-18. — ⁶ *Hom. Clem.*, XVII, 19. — ⁷ *Hom. Clem.*, XVII, 19; *Recogn.*, III, 58, 59. Cf. *Gal.*, II, 11.

Nous ne contestons donc pas ce témoignage ni le sens que lui donnent les rationalistes; mais nous récusons toutes ces pièces comme futiles, inspirées par la passion et pleines des plus graves erreurs.

En effet : — 1° Ce n'est pas ici une histoire, écrite par un témoin oculaire ou contemporain des faits : c'est un roman, un roman historique et doctrinal, auquel on a cherché à donner le plus de vraisemblance possible, mais qui n'en est pas moins, en très grande partie, imaginaire, de l'aveu de tous. Il a été composé sur le modèle d'un autre écrit apocryphe, *Κηρυγμα Πეტρου* ¹, *Prædicatio Petri* (Ann. 140), mentionné par Clément d'Alexandrie. Son but principal est d'établir que S. Pierre a légué son pouvoir à S. Clément, et qu'il ne l'a jamais exercé que dépendamment de S. Jacques ², l'évêque des évêques. Postérieur à Marcion, qui y est réfuté; à Bardesane (153-223), qui s'y trouve cité ³, et qui vivait à Edesse vers l'an 175, selon Eusèbe ⁴; postérieur aux premières persécutions, dont il y est fait mention, mais antérieur à Origène qui le cite vers 230 ⁵, il ne peut avoir été rédigé avant la fin du second siècle ⁶. Or, à cette époque, S. Paul était comme S. Pierre honoré partout comme l'un des saints les plus illustres, et les Actes des Apôtres, composés par S. Luc, leur disciple, étaient lus dans toutes les Eglises comme Ecriture inspirée ⁷. Quelle confiance peut mériter un écrit qu'on voit en opposition sur tant de points avec un tel document et la foi de tous les chrétiens? — 2° Cette composition apocryphe et pseudonyme est évidemment inspirée par l'esprit de parti. Elle a pour auteur, de l'aveu de tous, un Ebionite, c'est-à-dire un de ces judaïsants obstinés, qui,

¹ *A. T.*, n. 70. — ² Dans les lettres de S. Pierre et de S. Clément placées en tête des Homélies, S. Jacques est appelé « Seigneur et chef de l'Eglise universelle, Evêque des évêques, gouvernant la sainte Eglise des Hébreux et toutes celles qui ont été fondées en quelque lieu que ce soit, par la faveur de la divine Providence. » — ³ *Recogn.*, IX, 17-29. — ⁴ Euseb., *H. E.*, IV, xxx. Cf. *Præp. evangel.*, VI, 10; *Philosophum.*, VI, 35; VII, 31. — ⁵ *In Genes.*, 14. — ⁶ Cf. S. Iren., III, III, 3. — ⁷ Cf. S. Clem., *Epist. I ad Cor.*, 5, 47; S. Iren., III, III, 13-15; *Supra*, n. 484, 888.

selon S. Irénée¹ et Eusèbe², tenaient S. Paul pour un *apostat*, un *déserteur de la loi*, qu'il fallait combattre et discréditer de toute manière. C'est pour y mieux réussir et pouvoir parler contre lui avec plus de liberté, que cet écrivain l'identifie en beaucoup d'endroits avec Simon, le père de toutes les hérésies, le grand adversaire de S. Pierre. Grâce à ce procédé, qui est celui des libellistes, il peut satisfaire sa haine et prêter à l'Apôtre toutes sortes de fautes et d'erreurs, sans s'exposer à un démenti; mais il perd toute autorité auprès des hommes impartiaux et judicieux. — 3° Ces écrits sont pleins de faussetés historiques et dogmatiques. L'auteur donne S. Clément pour successeur immédiat à S. Pierre (d'après certaines leçons du moins). Jésus-Christ n'est à ses yeux qu'un prophète, fils de Joseph aussi bien que de Marie³. Suivant lui, ce n'est pas S. Pierre qui est le chef de l'Eglise, mais S. Jacques de Jérusalem⁴. C'est S. Jacques qui donne à S. Pierre la mission de poursuivre Simon et de combattre sa doctrine. S. Pierre reconnaît son infériorité et veut qu'on s'en rapporte, en fait d'orthodoxie, au témoignage de S. Jacques, etc. Ainsi l'erreur répond à la passion, et l'évidence de l'une et de l'autre venge l'honneur des saints Apôtres.

849. — Si saint Paul prêche la même doctrine que les autres Apôtres, ne donne-t-il pas à son enseignement une forme particulière?

Chaque Apôtre, chaque Evangeliste même a sa manière d'envisager Jésus-Christ et de le montrer aux autres. Chacun a son point de vue pour considérer les mystères et la mission de l'Homme-Dieu. Chacun aussi a son but particulier. Mais c'est surtout S. Paul, apôtre des nations, qui doit avoir ses vues, ses conceptions et son exposition à lui. Il n'a pas appris à connaître le Sauveur de la même manière que les autres, en partageant ses travaux sur la terre, en étudiant son humanité, en observant ses exemples et en recueillant ses dis-

¹ *Adv. Hæres.*, I, 1, 26 et I, III, 45. — ² *Euseb., H. E.*, III, 27. — ³ *Hom., Clem.*, III, 17-21; XVI, 14, 15, 16. — ⁴ *Epist. Clem. ad Jac., initio.*

cours. Il ne l'a vu que dans la gloire, ressuscité, triomphant, dominant au ciel; et la connaissance qu'il en a, il l'a reçue en un instant. Aussi ce qui l'occupe habituellement, ce ne sont pas les actions que Notre-Seigneur a faites ici-bas, ni les circonstances accidentelles de ses mystères; c'est ce qu'il y a en lui de permanent: sa grandeur, le rôle qu'il remplit, son esprit, son règne sur les âmes. Ce qui le touche et le ravit, ce n'est pas tant Jésus fils de Marie, Jésus naissant, enseignant, souffrant, mais Jésus-Christ Fils de Dieu, médiateur du ciel et de la terre, sauveur et maître du genre humain, appelant à lui tous les peuples, fondant sur la terre un royaume céleste, éclairant tous les hommes de ses lumières, ne faisant qu'un même corps avec ses disciples, les remplissant de son esprit, les animant de sa vie¹, triomphant par sa croix de l'opposition du monde et des fureurs de l'enfer, en possession de sa gloire pour l'éternité, régnant à la droite de son Père au-dessus de tout ce qui a un nom au ciel et sur la terre²; c'est le Verbe fait chair, réunissant dans sa personne toute perfection et toute vertu, toute lumière et toute grâce; principe de tout mérite et de toute sainteté, centre, assemblage, plénitude de tout ce qu'il y a de bon, de beau, de saint, de parfait, objet de toutes les complaisances du Père, but de toutes ses œuvres dans l'ordre de la nature et dans l'ordre de la grâce.³ Aussi appelle-t-il son évangile, l'évangile du Fils de Dieu⁴, l'évangile du Christ⁵, l'évangile de la grâce de Dieu⁶, l'évangile de la gloire du Christ⁷. Il voit tout en Jésus-Christ. Il lui rapporte tout. Sa prédication n'a pour but que de le faire connaître. *Placuit Deo ut revelaret Filium suum in me*, nous dit-il⁸. A la manière dont il expose ce grand sujet, on voit qu'il l'a étudié profondément, dans la loi, dans les cérémonies, dans les prophètes, dans les psaumes surtout; mais de plus, on s'aperçoit

¹ *Eph.*, III, 19, 21. — ² Cf. *Rom.*, VIII, 24; *II Cor.*, v, 15-17, *Eph.*, I, 21; *III*, 11-21; *Phil.*, II, 11; *Col.*, I, 16, 18; *Heb.*, I, 4-11; XIII, 8. — ³ *Eph.*, I, 16-21; *Col.*, I, 13-19; *II*, 3, 9. — ⁴ *Rom.*, I, 9. — ⁵ *Rom.*, xv, 19; *I Cor.*, IX, 12; *Gal.*, I, 7. — ⁶ *Act.*, xx, 24. — ⁷ *II Cor.*, IV, 4-6. — ⁸ *Gal.*, I, 15; *Phil.*, III, 8.

qu'un jour miraculeux s'est fait dans son âme, et qu'en lui révélant le Fils de Dieu fait homme et immolé pour le salut des hommes, l'Esprit saint lui a donné le mot de toutes les énigmes et révélé tous les mystères¹.

850. — Quel est le caractère de la morale de saint Paul?

Le caractère de la morale de S. Paul, c'est d'être aussi chrétienne que possible, c'est-à-dire de se rattacher à Notre-Seigneur par les liens les plus étroits. Jésus-Christ en est le centre, le principe, le fondement, le mobile. — 1° Dans l'exposé qu'en fait l'Apôtre, les devoirs du chrétien sont des conséquences de sa foi. Ils résultent, non de sa nature d'homme raisonnable, mais de sa dignité d'enfant de Dieu et de membre du Sauveur. Ce que Dieu a fait pour nous, en nous tirant du péché et en nous incorporant à son Fils, nous oblige à mener une vie surnaturelle et à entrer dans les dispositions de Notre-Seigneur : *Quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui*². — 2° Ce n'est pas l'énergie de notre volonté, mais la grâce de Notre-Seigneur qui peut nous élever ainsi au-dessus de nous-mêmes, nous rendre conformes à Jésus-Christ et nous faire participer à sa vie. Nous ne sommes pas capables, par nous seuls, de concevoir une pensée salutaire³; mais Dieu donne à tous ses enfants l'esprit de son divin Fils⁴. Ainsi, Jésus-Christ habite en nous par la foi⁵. Ceux qui s'attachent à lui deviennent un même esprit avec lui⁶. Il vit en eux⁷, il agit par eux⁸, il produit dans leurs cœurs des dispositions semblables aux siennes. Il leur communique ses goûts, ses attraits, ses vertus⁹. Ils sont ses serviteurs¹⁰, et ses organes¹¹. — 3° De ces deux principes découlent toutes les règles et toutes les exhortations que l'Apôtre adresse aux fidèles : qu'ils se regardent comme morts au péché, pour ne plus vivre que de la vie de

¹ II Cor., IV, 6, 7; XII, 1-4; Eph., III, 3-9; Col., I, 26-28. — ² Rom., VIII, 29. Cf. II Cor., V, 15. — ³ II Cor., III, 5, 6. — ⁴ Gal., IV, 6. — ⁵ Eph., III, 17; Rom., VIII, 9. — ⁶ I Cor., VI, 17. — ⁷ Gal., II, 20. — ⁸ Rom., VIII, 14. — ⁹ Rom., VIII, 9, 26, 27. — ¹⁰ Eph., VI, 6. — ¹¹ II Cor., V, 20.

Dieu en Jésus-Christ¹; qu'ils se dépouillent du vieil homme et de ses habitudes, pour se revêtir du nouveau dans la justice et la vérité²; qu'ils soient des créatures nouvelles en Notre-Seigneur³; qu'ils n'aient plus d'autres sentiments que les siens⁴; qu'ils prennent l'esprit de ses mystères, de sa passion⁵, de son crucifiement⁶, de sa mort⁷, de sa sépulture⁸, de sa résurrection⁹, de son ascension¹⁰; qu'ils fassent voir qu'ils en ont recueilli la grâce et qu'ils en possèdent le fruit¹¹. — 4° De là, l'idée qu'il a des chrétiens¹² et de l'Eglise. Le chrétien est un disciple du Sauveur, mais en même temps, mais surtout, c'est un de ses membres; il est animé de son esprit et vivant de sa vie. Ce qui n'est qu'une métaphore, quand nous disons d'un sage qu'il revit dans ses disciples, est une réalité quand il s'agit de Jésus-Christ et des chrétiens. Celui qui n'a pas en soi l'esprit du divin Maître ne lui appartient pas¹³. La société des chrétiens, l'Eglise, ne forme qu'un seul corps, animé du même esprit : *Unum corpus et unus spiritus*¹⁴; c'est une personne morale dont Jésus-Christ est le chef et l'âme; l'esprit de Jésus-Christ met l'unité entre tous ses membres; il leur donne la vie; il est le principe de tous leurs mouvements. Tout ce qu'ils font de surnaturel, de chrétien, lui appartient plus qu'à eux-mêmes et c'est pour cette raison qu'ils méritent d'avoir part à sa gloire¹⁵.

Sans doute cette doctrine n'est pas particulière à S. Paul : elle tient à l'essence même du christianisme; on en trouve les principes dans les écrits des autres Apôtres¹⁶, et dans les discours mêmes de Notre-Seigneur¹⁷; mais l'Apôtre l'expose avec plus d'ampleur, de netteté et d'insistance qu'aucun autre.

¹ Rom., VI, 11, 19. — ² Rom., XIII, 12; Gal., V, 16; Col., III, 9, 10. — ³ II Cor., V, 17; Gal., VI, 15. — ⁴ Phil., II, 5. — ⁵ Rom., VIII, 17. — ⁶ Gal., V, 24. — ⁷ Rom., VI, 8, 10, 11; VIII, 13. — ⁸ Rom., VI, 4; Col., II, 12. — ⁹ Rom., VI, 5; Col., III, 1. — ¹⁰ Eph., II, 6; Col., III, 2. — ¹¹ II Cor., IV, 10-12. — ¹² II Cor., V, 17; Gal., II, 20. — ¹³ Rom., VIII, 9. — ¹⁴ Eph., IV, 4. — ¹⁵ Rom., VIII, 17. *Supra*, n. 598, 1°. — ¹⁶ I Pet., I, 3; II, 21; IV, 1, 2, etc. — ¹⁷ Matth., X, 37; VII, 23; XVI, 24; XXV, 3; Marc., IX, 7; Joan., VI, 58; xv, 1-10, etc.

851. — Pourquoi saint Paul cite-t-il si souvent la sainte Ecriture, et la plupart du temps dans un sens spirituel ?

I. Dans ses citations, S. Paul a en vue de montrer que le Nouveau Testament est annoncé dans l'Ancien, qu'il en est la conséquence, l'accomplissement. Ce qui lui avait inspiré d'abord tant d'horreur pour l'Evangile, c'est la persuasion où il était que s'attacher à Jésus-Christ était contredire les livres saints et se déclarer contre Moïse¹. Mais quand Dieu lui eut fait reconnaître la fausseté de ce préjugé, il mit tout son zèle à communiquer aux autres sa conviction à cet égard². C'est à quoi tendent ses citations. Ainsi fait-il voir que le christianisme n'est en opposition ni avec les croyances, ni avec le culte, ni avec l'histoire du peuple de Dieu. Ainsi prouve-t-il que les prophètes ont annoncé la venue du Sauveur et ses principaux mystères ; que les patriarches ont cru en lui et que cette foi a été pour eux la source de toutes les grâces ; que ses souffrances entraient dans les desseins de Dieu sur lui, et par conséquent ne doivent être un sujet de scandale pour personne ; enfin, que ce ne sont pas les chrétiens, mais les Juifs incrédules, qui sont les renégats de la religion de leurs pères et les contempteurs des oracles divins³.

II. Mais pourquoi tant d'allégories et de sens spirituels ? On peut en donner diverses raisons. — 1° Certains auteurs voient là l'effet de l'éducation et de l'habitude. « A cette époque, disent-ils, ces sortes d'interprétations étaient en honneur parmi les Juifs. S. Paul s'y était accoutumé dans les écoles ; il était bien aise de suivre ses adversaires sur leur terrain et de les vaincre avec leurs propres armes⁴. » Cette explication n'est pas sans fondement ; car on sait que la grâce s'accommode aux dispositions et aux habitudes. Cependant il faut remarquer que les déductions de l'Apôtre ne sont pas des arguments *ad hominem*, adressés aux Juifs seulement ; ils ont une base solide et sont de nature à faire impression

¹ Act., xxvi, 9 ; Gal., i, 13, 14. — ² Act., xxvi, 22. — ³ Cf. *Supra*, 344, 821. — ⁴ Gal., iv, 21.

sur tous les esprits capables d'en juger. — 2° Une raison meilleure pour déterminer l'Apôtre, c'était que les allégories, les figures, les sens spirituels sont de nature à frapper l'esprit plus vivement que de simples paroles, qu'ils se gravent sans peine dans la mémoire¹, et que, se rapportant directement à Notre-Seigneur ou à l'Eglise, ils ont un objet plus élevé et une signification plus étendue². — 3° La raison principale, c'est que ces raisonnements et ce genre d'interprétations ont pour effet, non seulement de rendre sensibles l'accord et la liaison des deux Testaments, mais encore de démontrer deux autres vérités auxquelles l'Apôtre attachait une grande importance, la supériorité du Nouveau Testament et la cessation de l'Ancien ; puisqu'ils s'appuient sur ce principe que l'Ancien Testament était un préambule et une introduction au Nouveau, qu'il en était l'image, le premier dessein, l'ébauche, et que le Nouveau est l'accomplissement et le couronnement de l'Ancien. Tel est bien le rapport du sacerdoce de Melchisédech et d'Aaron au sacerdoce de Jésus-Christ³, de la circoncision au baptême⁴, de la promulgation de la loi sur le Sinai au miracle de la Pentecôte. L'institution mosaïque était la figure de l'institution chrétienne ; elle la préparait et devait lui céder la place ; et ainsi Jésus-Christ était la fin de la Loi dans tous les sens⁵.

852. — Quelles sont les principales instructions à recueillir de ces Epîtres ?

Il est aussi difficile de choisir parmi les enseignements

¹ *Nemo ambigit et per similitudines libentius quæque cognosci, et cum aliqua difficultate quæsitæ multo gratius inveniri.* S. Aug., *de Doct. christ.*, II, 8 ; *Epist.* LV, 21. — ² Cf. I Cor., IX, 10 ; X, 1-11 ; Gal., IV, 21-31 ; Heb., IX, 1-14 ; XI, 8, 31. — ³ Heb., VIII, 5 ; IX, 23 ; XI, 1. — ⁴ Rom., II, 29 ; IV, 11, 12. — ⁵ Rom., X, 4. C'est pour les mêmes raisons que les premiers artistes chrétiens représentèrent si souvent les personnages et les mystères du Nouveau Testament sous l'emblème des faits et des personnages figuratifs de l'Ancien. De là tant de scènes de l'histoire des patriarches et des prophètes dans les Catacombes, le sacrifice d'Isaac, l'histoire de Joseph, celle de Jonas, de Daniel, des trois enfants dans la fournaise, de Job, de Moïse, du passage de la mer Rouge, de la manne, etc.

renfermés dans ces Epîtres que de les énumérer toutes. On en trouve sur tous les points de dogme et de morale :

Sur la Trinité, Rom., VIII, 3, 41, 30, 32; IX, 1, 5; XV, 30; I Cor., VI, 11, 14, 19; VIII, 6; XV, 25, 26; II Cor., I, 19; V, 19-21; VIII, 9; XIII, 13; Eph., I, 13; III, 14.

Sur la divinité de Notre-Seigneur, Rom., VIII, 3, 32; IX, 5; 10-13, 24; X, 11-13, 18; XIV, 7-12; XV, 18; I Cor., I, 3, 24; II, 8; VIII, 6; X, 9; II Cor., I, 20, III, 16-18; IV, 4; V, 19; VIII, 5; XII, 8, 9; Gal., I, 16; II, 20; IV, 4, 5; Eph., I, 3, 4, 6, 20; II, 7, 8; IV, 9; V, 5; Phil., II, 5-11; Col., I, 14-20, 26; II, 3, 8-10; III, 14-17; I Thess., I, 10; I Tim., I, 15; III, 15, 16; V, 21; VI, 15, 16; II Tim., II, 2-4; IV, 18; Tit., II, 12-14; Heb., I, 1-14; III, 1-6, 15; V, 5, 8; VII, 23; X, 5; XII, 26; XIII, 8.

Sur la rédemption, Rom., III, 25; V, 8, 19; VI, 23; I Cor., XV, 3; II Cor., V, 18-21; Gal., I, 6; II, 4-21; Col., I, 4; I Thess., V, 10; I Tim., III, 16; Tit., III, 4-6; Heb., IX, 13, 15, 18.

Sur la grâce habituelle, Rom., III, 24; V, 5; VIII, 29; I Cor., VI, 11; II Cor., I, 2; IX, 15; Gal., V, 4; Eph., I, 4; IV, 13; V, 25-28; Col., III, 3, 4; Tit., III, 5; Heb., XIII, 9.

Sur la grâce actuelle; sa nécessité, I Cor., XII, 3; XV, 10; II Cor., III, 5; VI, 1; XII, 9; Eph., III, 14-20; Phil., I, 19; II, 13; son efficacité, Rom., VIII, 31-39; XVI, 20; I Cor., III, 6, 9; XV, 10; II Cor., III, 5, 6; XII, 9; Eph., III, 16, 20, 21; Phil., IV, 13; II Thess., I, 11; II Tim., IV, 18; Heb., II, 1; XIII, 21; son universalité, Rom., II, 11; III, 29, 30; I Tim., I, 15; II, 4, 6.

Sur les rapports des deux Testaments, Rom., V, 12; I Cor., X, 11; XV, 45; Gal., II, 16; Heb., VII.

Sur la dignité relative et les devoirs des deux sacerdoxes, I Tim., III, 1, 2, 8, 12; V, 17; Heb., VII-X, etc.

Sur le péché originel, Rom., V, 12, 14, 15; VI, 2, 18, 19; VII, 15-24; Eph., II, 3.

Sur les châtiments de la vie future : peine du dam, II Thess., I, 9; peine des sens, II Thess., I, 8; Heb., X, 27; éternité, II Thess., I, 9; Heb., VI, 2, etc.

CHAPITRE II.

ÉPÎTRES CATHOLIQUES.

Notion. — Unité de but.

853. — Qu'entend-on par Epîtres catholiques?

On donne le nom d'Epîtres catholiques à un groupe d'Epîtres apostoliques, que l'Eglise a placées à la suite de celles de S. Paul dans le Nouveau Testament. On en compte sept, une de S. Jacques, deux de S. Pierre, trois de S. Jean et une de S. Jude. Pour le rang qu'on a donné à chacune, on a eu moins égard à leur date qu'à leur étendue; car la lettre de S. Jude est bien antérieure aux Epîtres de S. Jean. Il est vrai que certains exemplaires du Nouveau Testament placent celles-ci en dernier lieu, sans doute pour les joindre à l'Apocalypse, comme venant du même Apôtre.

Le titre de *catholiques*, donné dès le second siècle à certaines Epîtres¹, paraît signifier qu'elles sont adressées à l'Eglise entière, ou du moins qu'elles n'ont pas, comme celles de S. Paul, de destinataires bien déterminés. Du temps d'Eusèbe (325), nos sept Epîtres avaient déjà cette qualification et formaient un recueil bien distinct²; mais il n'est pas aisé de dire à quelle époque s'était faite cette collection. Une fois insérées au Canon, ces Epîtres furent nommées *Canoniques*, surtout par les Pères latins, qui les distinguent ainsi des Epîtres apocryphes attribuées aux Apôtres³.

854. — Qu'est-ce que ces Epîtres ont de commun?

Ces Epîtres tendent au même but; elles sont inspirées par

¹ Clem. Alex., *Strom.* IV, 15; Orig., *Cont. Cets.*, I, 6, 3; *In Matth.*, XVII. — ² Epistola Jacobi est prima earum quæ catholicæ dicuntur. Eus., *H. E.*, II, 23. Cf. VI, 14; VII, 25. Epistola Judæ et ipsa in septem catholicarum numero recensetur. II, 23. — ³ S. Hieron., *Prolog. sept. epist. cath.*